



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

familles nombreuses

Question écrite n° 63326

Texte de la question

Mme Chantal Bourragué souhaite attirer l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la protection du niveau de vie des familles nombreuses. Selon l'INSEE, la France compte 1,7 million de familles nombreuses. Le niveau de vie et le pouvoir d'achat des familles nombreuses n'a cessé de se dégrader ces dernières années. Il n'est pas abusif de parler de « paupérisation » des familles nombreuses. Elle s'interroge sur la prise en compte des rapports successifs qui ont souligné l'extrême précarité dans laquelle sont obligées de vivre de nombreuses familles de plus de trois enfants. La France est admirée pour sa démographie plus dynamique que ses voisins européens. Sa vitalité démographique est une chance à saisir pour l'avenir. Elle souhaite connaître les mesures envisagées pour conforter cet atout et faire en sorte que les familles nombreuses soient davantage intégrées dans les réformes du Gouvernement.

Texte de la réponse

Le Gouvernement étudie actuellement les mesures contenues dans les rapports préparatoires à la conférence de la famille 2005. Le rapport « enjeux démographiques et accompagnement du désir d'enfant » s'attache à identifier et analyser les facteurs qui interviennent dans le choix des familles de réaliser pleinement ou non leur projet familial, telles notamment les éventualités de devoir anticiper des difficultés matérielles ou renoncer à un projet professionnel. Il s'organise autour des axes essentiels suivants : le renforcement de l'articulation entre travail féminin et désir d'enfant, la mobilisation de nouvelles ressources pour soutenir tout à la fois l'offre d'accueil de la petite enfance et la solvabilisation des familles, l'amélioration de la lisibilité de la politique familiale, notamment à destination des familles nombreuses. Ce rapport contient neuf propositions. Celles-ci font l'objet d'une concertation avec les représentants de la branche famille et le mouvement familial. Les arbitrages ont été rendus par le Premier ministre lors de la conférence de la famille qui s'est tenue le 22 septembre dernier. Les propositions remises au printemps 2005 par la commission spéciale « famille, vulnérabilité, pauvreté » présidée par M. Martin Hirsch, président d'Emmaüs France, portent notamment sur la prévention du surendettement, l'accès à une alimentation équilibrée, la lutte contre le saturnisme, le logement... Elles feront l'objet d'un examen attentif de la part du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Bourragué](#)

Circonscription : Gironde (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63326

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2005, page 4012

Réponse publiée le : 17 janvier 2006, page 558